

**Commune de VINASSAN**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juin à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Présents :  
ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
25/05/2024

Procurations :  
GARCIA Gérard à FUERTES Victor.  
BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie.  
DELBOSC Jean-Pierre à CABROL Christian.  
Absente excusée : FERAL Sophie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

**N° 2024-024 Convention pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD11- Commune de Vinassan.**

Le Maire,

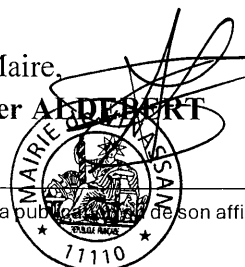
- Rappelle que la Commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.
- Rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.
- Informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement d'une liaison modes actifs entre Coursan et Vinassan.
- Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 pour la liaison modes actifs entre Coursan et Vinassan.
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
**Didier ALDEBERT**



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :  
-le recours administratif gracieux auprès de la commune  
- le recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier